

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIERES	3
INTRODUCTION	5
01 ACCES AU SEJOUR EN BELGIQUE POUR ETUDIER	7
1 Demande d'autorisation de séjour	7
2 Conditions pour obtenir l'autorisation	7
2.1 Condition d'études	8
Spécificités pour l'enseignement secondaire inférieur et primaire	8
Spécificités pour l'enseignement privé	8
2.2 Condition financière	8
2.3 Condition de santé	9
3 Démarches à l'arrivée	10
3.1 Inscription à la commune	10
3.2 Titre de séjour	10
3.3 Schéma récapitulatif	11
3.4 Cas particulier – pays limitrophe	11
3.5 Peut-on refuser d'accorder le séjour à l'étudiant ?	11
4 Renouvellement du titre de séjour	12
5 L'étudiant peut-il se faire rejoindre par sa famille ?	12
5.1 Quels membres de la famille ?	12
5.2 Quelles conditions ?	13
Condition financière	14
Condition de logement	14
Condition de santé	14
Condition de sécurité	14
5.3 Procédure	14
Lieu d'introduction de la demande	14
Délais	14
Documents justificatifs	15
5.4 Démarches à effectuer à l'arrivée de la famille en Belgique	15
Inscription à la commune	15
Titre de séjour	16
6 Éloignement du territoire	17
6.1 Étudiant EEE	17
6.2 Membres de la famille	17
7 Recours	17
7.1 Recours juridictionnels	17
Recours devant le Conseil du Contentieux des Étrangers	17
Recours en cassation devant le Conseil d'État	18
7.2 Médiateur fédéral	18
8 Trouver une aide juridique	19
8.1 Aide juridique	19
Aide juridique de première ligne	19
Aide juridique de deuxième ligne	19
8.2 Assistance judiciaire	20
8.3 Trouver un avocat spécialisé	21
Principe	21
D'autres consultations juridiques	21
8.4 Aide sociale	21
02 CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ACCES AUX ÉTUDES	22
1 Équivalences de diplôme en Fédération Wallonie-Bruxelles	22
1.1 Authentification, légalisation et traduction	22
Authentification et légalisation des documents	23
Traduction des documents	24
1.2 Équivalence d'un titre d'études primaires ou secondaires	24
Remarques préliminaires	24
Pour une inscription dans l'enseignement supérieur	25
Pour une inscription dans l'enseignement secondaire	26
Décision d'équivalence	29
Contestation	30
1.3 Équivalence de diplôme supérieur pour l'enseignement supérieur	31

Distinction entre le niveau d'étude et le grade académique	31
Conditions	32
Procédure	32
2 Preuve de la maîtrise suffisante de la langue française dans l'enseignement supérieur	34
2.1 Comment apporter cette preuve ?	35
2.2 Examen spécifique de maîtrise de la langue française	35
Qui organise cet examen ?	35
Quand est-il organisé ?	35
Comment se déroule l'examen ?	35
Quand est notifié le résultat ?	36
03 ÉTUDIANT EEE ET LE TRAVAIL	37
1 Un étudiant EEE peut-il travailler en Belgique sans perdre son droit au séjour ?	37
2 Quel type de travail ?	37
3 Equivalence des diplômes obtenus à l'étranger	38
SOURCES JURIDIQUES	39
ANNEXES	42
CLAUSE DE DROIT D'AUTEUR	44
CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE	44